

Arrêté N° MA-ART-2023-156

OBJET : Permission de voirie, 14 rue le saucey, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du mercredi 5 juillet au vendredi 7 juillet 2023 de 7h30 à 19h00

LE MAIRE DE LES MONTS D'AUNAY

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'avis voirie de Pré-Bocage Intercom du 31 mars 2023 ;

Considérant la demande en date du 29 Juin 2023 de Madame MATHAN, demeurant 14 rue Le Saucey, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, tendant à obtenir l'autorisation de déposer une benne sur le trottoir devant son domicile dans le cadre de travaux, du mercredi 5 au vendredi 7 juillet 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Du mercredi 5 juillet 2023 à 7h30 jusqu'au vendredi 7 juillet 2023 à 19h00, Mme MATHAN est autorisée à disposer du trottoir en face du 14 rue Le Saucey, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, dans le cadre de travaux à son domicile. Tout véhicule sera interdit de stationnement pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 - La mise en place et le maintien de tout dispositif nécessaire à cette réglementation provisoire restent à la charge du pétitionnaire.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à .

- Madame MATHAN,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le responsable technique de Les Monts d'Aunay,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 3 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMO

